



CHARTRE DU PARRAINAGE

Association Solidarité en Action



S
O
M
M
A
I
R
E

p2	Définition du parrainage
p3	La démarche de parrainage
p4	A quoi mon argent va-t-il servir ?
p5	Comment ai-je des nouvelles de mon filleul ?
p6	Vous souhaitez parrainer un enfant

Définition du parrainage

Le parrainage est la construction d'une relation affective privilégiée entre un enfant et un adulte ou une famille. C'est une relation de confiance basée sur la réciprocité.

Il ne s'agit pas que de donner de l'argent : c'est un engagement sur la durée qui vise à accompagner un enfant dans sa scolarité : au Burkina Faso l'école n'est pas gratuite, que ce soit en écoles primaires ou en collèges et lycées. Le coût est encore trop élevé pour les familles qui doivent souvent scolariser beaucoup d'enfants. Le parrainage est alors une chance pour ces enfants de retrouver les bancs de l'école et de pouvoir s'épanouir. C'est une chance immense que vous pouvez lui donner pour son avenir.

En devenant parrain, vous participez ainsi à une chaîne de solidarité internationale entraînant la découverte d'une culture et de modes de vie différents dans le respect des différences.

La Démarche de parrainage

Parrainez c'est :

- **Créer un lien fort avec un enfant ou une famille burkinabé** : Vous recevrez après avoir rempli votre bulletin de parrainage un fiche détaillé de votre filleul : photo, lieu d'habitation, cursus scolaire, Vous pourrez échanger des courriers et recevrez en échange au moins 2 fois par an des lettres et/ou dessins de votre filleul ainsi que son bulletin scolaire. Vous aurez bien sur aussi possibilité de lui rendre visite : nous pourrons faciliter votre séjour au Burkina Faso en vous faisant partager nos expériences et en vous aidant dans vos démarches.
- **Créer un lien fort avec notre association** : vous recevrez nos lettres d'informations et pourait à tout moment participer à la vie de l'association en nous rejoignant sur nos projets ou en créant vos propres manifestations pour aider les enfants. En plus du parrainage nous effectuons depuis 2005 des projets de solidarité internationale sur place pour lesquels vous recevrez des informations : soutien scolaire, chantiers de jeunes, stages dans des dispensaires, ...
- **L'assurance d'une éthique forte** : Solidarité en Action s'engage à verser l'intégralité des dons au projet. De plus nous nous engageons à être totalement transparent financièrement : n'hésitez pas à nous demander nos bilans financiers ou nos comptes rendus d'Assemblée générale. De plus nous essayons d'actualiser régulièrement notre site internet qui vous permet d'avoir accès à toutes les informations de l'association.

A quoi mon argent va-t-il servir ?

Le fonctionnement des écoles est géré par les communes : de ce fait l'école n'est pas gratuite contrairement en France. C'est pourquoi les frais de rentrée scolaire, des cotisations semestrielles et l'achat des livres scolaires sont à la charge des familles. Des familles qui ont des revenus très bas : le revenu moyen au Burkina est de 45 000 CFA soit 70 Euros par mois ! Et pourtant les frais de scolarité pour l'année au Collège sont déjà de 65 000 CFA soit 100 Euros. Ainsi les familles ayant peu de moyens se retrouvent dans l'incapacité de scolariser tous leurs enfants.

Le montant annuel du parrainage est ainsi fixé à 150 Euros (moins de 15 euros par mois). Soit 45 Euros après défiscalisation. En effet, vous bénéficiez d'une réduction d'impôts de 66% sur le montant de votre don, dans la limite d'un montant total inférieur à 20% de vos revenus. De plus vous avez la possibilité d'effectuer votre versement en plusieurs fois (3 chèques maximum), par prélèvement automatique ou virement sur le compte de l'association.

Comment ai-je des nouvelles de mon filleul ?

Toutes les correspondances sont centralisées par notre association et envoyées sur place aux membres burkinabés responsables du parrainage qui amènent dans les familles les lettres. Ceci afin de préserver aussi les informations confidentielles concernant les familles. Vous pourrez lui écrire autant de fois que vous le désirez en nous faisant parvenir vos lettres soit par courrier :

Association Solidarité en Action
Service Parrainage
42 Bd Pasteur
95210 SAINT GRATIEN

Soit par mail (solidarite-en-action@hotmail.fr)

N'oubliez pas que la plupart des enfants qui entrent à l'école découvrent le français : leur langue maternelle étant le mooré : soyez donc indulgent sur leur courrier, surtout s'ils sont très jeunes.

Vous souhaitez parrainer un enfant ?

C'est très simple : pour cela il vous suffit de nous écrire et de nous renvoyer votre bulletin de parrainage au siège de l'association :

Association Solidarité en Action

Service Parrainage

42 Boulevard Pasteur

95210 SAINT GRATIEN

Vous recevrez ensuite très vite votre dossier de parrainage avec des informations sur votre filleul. N'hésitez pas avant de vous engager à nous contacter et à nous poser toutes les questions que vous souhaitez : nous sommes toujours disponibles pour échanger et partager avec vous nos expériences.

Notre Mail : solidarite-en-action@hotmail.fr

Notre site internet : www.solidarite-en-action.com